

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 17 (1879)
Heft: 3

Artikel: Lausanne, 18 janvier 1879
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185108>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr. 50.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 18 Janvier 1879.

Un événement récent a failli briser à jamais les liens d'amitié et de tendre sympathie qui unissent depuis des siècles les cantons de Vaud et de Berne. Le *Handels-Courrier* est venu tout à coup jeter l'alarme au sein de nos populations vinicoles en se faisant l'organe d'un cabaretier engageant ses collègues à ne plus acheter nos vins, vu notre attitude politique dans la question du Gothard.

On se demandait de divers côtés ce que nous aillions devenir en présence d'une pareille épreuve : plus de Bernois en courses d'affaires sur nos côtes; plus de dégustations fraternelles avec nos confédérés de la Suisse allemande; plus de conversations autour du *quillon*, dans cette langue si mœlleuse et si musicale de l'Oberland ou du Guggisberg.

Puis, envisageant ensuite avec calme la situation, ne nous décourageons point, avons-nous dit, mais prenons une juste et légitime revanche; prenons le solennel engagement de laisser aux Bernois leur choucrôte, que nous avons mangée jusqu'ici par pur dévouement, par esprit de confraternité helvétique, et parce qu'elle est le seul produit allemand que les tendances révisionnistes n'aient point altéré : Il faut le reconnaître, la choucrôte de Berne est restée ce qu'elle était aux plus beaux jours du pacte de 1848.

D'un autre côté, nos sociétés de musique faisaient vœu de ne plus jouer le *Rufst du mein Vaterland* dans les fêtes populaires, attendu que cet air provoque presque inévitablement ce refrain chanté par l'assistance : « Aimez-vous la choucrôte..... avec du lard? » refrain qui constitue une réclame en faveur d'un aliment dont nous pouvons parfaitement nous abstenir.

Et pendant que dans les belles vallées de l'Oberland, de l'Emmenthal ou du Jura bernois, nos chers confédérés feront une cure de petit-lait, ou savoureront l'eau-de-vie de pommes de terre, nous verrons perler dans nos verres les vins du crû et trinquerons gaîment en répétant :

Bon Vaudois, quand je vois mon verre
Plein de ce vin couleur de feu,
Je songe, en remerciant Dieu,
Qu'ils n'en ont pas du même à Berne.

Dernières nouvelles. La situation paraît vouloir se détendre. Le complot d'Herzogenbuchsee a complètement fait fiasco, trois gargoutiers seulement ayant répondu à l'appel. Trop peu nombreux pour délibérer d'une manière efficace, ils se sont bornés à boire cinq bouteilles d'Yvorne, afin de s'assurer, par une saine pratique, si oui ou non ils pourraient renoncer au vin vaudois.

L'Yvorne eut facilement raison de nos trois confédérés, et, la gaité prenant le dessus, ils ne purent s'empêcher de dire en levant la séance :

« *Ce tiable de vin est également tu de même amikal !* »

L. M.

Aux dames. — Si nous en croyons une chronique de M^{me} de Saverny, une grande émotion régnerait dans le camp féminin au sujet des modifications que vont subir les costumes. On va ressusciter l'ombre de l'ancien panier; nous disons l'ombre, car la robe collante lutte énergiquement, et jamais, en fait de modes, les choses ne reparassent identiquement les mêmes. Avec les mœurs actuelles si différentes, les appartements mesquins, les voitures, les omnibus, les chemins de fer, il semble absolument impossible que les femmes s'affublent de cet énorme compagnon comme au siècle passé.

Le panier, tel qu'il se portait sous Louis XV et Louis XVI, consistait en une espèce de hotte à claire-voie, en bonnes baguettes d'osier, inflexibles, grosses comme le petit doigt, solidement établies sur des tringlettes en fer et entourées de ficelle aux endroits fortifiés; le côté plat se posait sur la hanche, un peu en arrière, le bout pointu en haut et l'ouverture en bas, faisant éventail.

Sur cette machine résistante, on étalait les lourdes jupes de brocart aux riches dessins. Quant à la femme incluse entre ces deux énormes appendices, elle s'arrangeait comme elle pouvait; toute forme et toute grâce disparaissaient. Le buste, la figure et la coiffure n'avaient qu'à compenser le déficit. A la fin, cependant, on se permettait les demi-paniers, qui étaient beaucoup moins disgracieux. C'est par eux que nous allons commencer en l'an de grâce 1879.

Deux variétés de paniers se vont porter pour rendre les robes bouffantes sur les hanches; l'une en crinoline, ajustée à la robe même par les couturières, qui se piqueront d'y imprimer leur cachet per-